

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 3 octobre 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 septembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, David Le Doussal, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Pascale Douineau
Nadine Constantino a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Michel Forget
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Christophe Couic a donné pouvoir à David Le Doussal à partir de 22h
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

12. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'HOPITAL FREMEUR » POUR LA RESTAURATION DU MOBILIER RELIGIEUX DE LA CHAPELLE SAINT-EUTROPE

Exposé :

La chapelle Saint-Eutrope de l'hôpital Frémeur à Quimperlé, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 24 mai 2004, a été restaurée en 2017 sous la maîtrise d'œuvre de Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques.

L'association « les Amis de l'hôpital Frémeur » souhaite aider la collectivité à financer la conservation et la restauration du mobilier appartenant à la Ville de Quimperlé, non protégé au titre des Monuments Historique dont la liste figure ci-dessous.

Le coût prévisionnel de la conservation-restauration, s'élève à **4 103,20€ HT** et sera pris en charge suivant le plan de financement ci-dessous :

| DEPENSES | | RECETTES | | % |
|---|-------------------|---------------------------------------|-------------------|-----|
| Mobilier non protégé MH | | | | |
| Traitement de conservation - restauration | | Département du Finistère | 1 436,12 € | 35% |
| 1 siège d'officiant XIXe s. | 2000 | Association Amis de l'hôpital Frémeur | 1 167,08 € | |
| 2 prie dieu tissu XIXe s. | 1600 | Ville de Quimperlé | 1 500,00 € | |
| Tissu liturgique | 503,2 | | | |
| TOTAL (HT) | 4 103,20 € | TOTAL (HT) | 4 103,20 € | |

Démontage, anoxie, xylophène, dégarnissage, consolidation des bois, reprise de la structure et finition compris.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre de la programmation 2019,
- de signer la convention de partenariat et de co-financement ci-jointe avec l'association « les Amis de l'hôpital Frémeur ».

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 10 septembre 2019

Avis favorable de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 25 septembre 2019

Décision :

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Le MAIRE,
Michael QUERNEZ.

